

MAINTENANCE DES MATÉRIELS

OPTION MATÉRIELS AGRICOLES

Formation en initial et/ou en apprentissage (CFA Académique)

Deux des particularités de ce métier sont sa richesse et sa diversité. Un technicien Maintenance des Matériels Agricoles assure la maintenance et la réparation des matériels agricoles. Son rôle principal consiste à démonter, contrôler et régler les organes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques composant ces matériels.

Les activités

Il exerce soit dans les entreprises qui assurent la vente, la location, l'entretien, la réparation des matériels, soit dans les entreprises ou les collectivités utilisatrices.

Le technicien réceptionne les matériels, établit un diagnostic, localise les causes de la panne, évalue l'importance des réparations et effectue la remise en état. Il s'agit souvent de réparations lourdes et la qualité de son travail garantit la productivité du matériel et la sécurité de l'utilisateur.

Les qualités et compétences

Comprendre le fonctionnement des systèmes et s'adapter à leur évolution technologique. Déterminer méthodiquement les causes des anomalies de fonctionnement. Exécuter les actes professionnels relatifs aux interventions préventives et correctives relevant de son niveau. Communiquer pour :

- s'informer sur une situation professionnelle ;
- informer un utilisateur de matériel ;
- exposer son point de vue ;
- fournir les données nécessaires à la facturation.

Les outils

Le technicien Maintenance des Matériels Agricoles utilise des appareils de diagnostic et de contrôle, des outils à main, du matériel de levage et de manutention.

La formation

Outre le **CAP 2 ans**, il existe un **Bac Pro 3 ans** et un **BTS T.S.M.A.** pour accéder à ce métier.

GRILLE HORAIRE ELEVE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

| DISCIPLINES ET ACTIVITES | Durée horaire cycle 3 ans | Durée horaire annuelle |
|--|---------------------------------|------------------------------|
| I - Enseignements obligatoires incluant les activités de projet | | |
| <i>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</i> | | |
| Enseignements professionnels | 1152 | 384 |
| Prévention - Santé - Environnement | 84 | 28 |
| Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou arts appliqués | 152 | 50 |
| Français - Histoire-Géographie - Education Civique | 380 | 126 |
| Mathématiques | 349 | 116 |
| Langue vivante | 181 | 60 |
| Arts Appliqués - Cultures Artistiques | 84 | 28 |
| Education Physique et Sportive | 224 | 75 |
| TOTAL | 2606 | 868 |
| II - Accompagnement personnalisé | 210 | 70 |

Durée du cycle : 84 semaines auxquelles s'ajoutent une PFMP de 22 semaines et 2 semaines d'examen

Vie scolaire dans l'établissement

Déroulement des cours : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00

Equipement : l'enseignement professionnel nécessite une tenue adaptée (ex. : habit de travail, chaussures de sécurité et outillage)

Hébergement (garçons et filles) :

* internat : ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00 et sous réserve d'acceptation de la demande après commission d'affectation